**Annexes aux conditions Générales de ventes 2021**

**1. séjour interrompu ou abrégé**

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l’une des raisons suivantes :

* *Fermeture administrative* du camping
* *Fermeture des frontières*
* *Mise en quarantaine* à l’arrivée du client ou au retour du client dans son pays

Un bon à valoir d’un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant déduction faite du coût l’assurance annulation si elle a été souscrite.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

**2. Annulation du fait du camping**   
En cas d’annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

**3. Annulation du fait du campeur**

En cas d’annulation de la part du campeur sans souscription à la garantie annulation

**Pour l’une des raisons suivantes (empêchant le séjour) :**

* *Fermeture des frontières*
* *Fermeture administrative du camping*
* *Mise en quarantaine* à l’arrivée du client ou au retour du client dans son pays
* Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d’un montant correspondant à l’intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

**Pour toutes autres raisons et sans souscription à la garantie annulation :**

* En cas d’annulation moins de 60 jours avant la date d’arrivée prévue, l’acompte ne sera pas remboursé.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de souscrire une assurance « CAMPEZCOUVET annulation séjour » lors de votre réservation (2.90% du séjour) Les CGA Assurance annulation campezcouvert extension covid sont disponible sur notre site.